

L'ALLEMAGNE FACE À SES VIEUX DÉMONS

Il faut faire machine arrière pour essayer de comprendre le vote en faveur de l'extrême droite en Allemagne. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la partie Est de l'Allemagne fut divisée en quatre zones d'occupation entre les Alliés.

PAR LDA

Si à la fin à la Seconde Guerre mondiale l'URSS ressort grandie sur la scène internationale, sur le plan intérieur, avec 27 millions de morts, des terres agricoles ravagées et des destructions massives, le pays est exsangue.

Contrairement à la République Fédérale allemande, qui a bénéficié d'une aide financière massive (le plan Marshall américain), la République Démocratique allemande a plutôt subi des prélèvements économiques au profit de l'URSS dans les premières années, créant un fossé dans son développement. Après ce qu'elle avait subi, l'URSS n'avait pas les moyens d'aider la RDA à la hauteur de ses besoins. À la fin de 1989, l'économie de la RDA s'effondre.

La chute du mur de Berlin accélère la réunification des deux Allemagnes. En 1990, la RDA rejoint la RFA, mettant fin à la division de l'Allemagne. L'euphorie a dominé au départ, mais la transition a engendré des difficultés économiques importantes (fermeture d'usines considérées non rentables, chômage en RDA) et un coût financier colossal pour la modernisation des infrastructures. C'est ce contexte larvé par les différentes crises, qui a progressivement permis à l'AfD (parti d'extrême droite) de s'implanter et d'obtenir près de 44 % des voix en Saxe-Anhalt dimanche dernier.



Crédit photo : Nicolas Hoffenstadt

Une percée historique qui pourrait permettre à un parti d'extrême droite de gouverner un Land pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale.

Même un pays qui a fait de la mémoire du nazisme un pilier de son identité démocratique peut tomber dans le piège et voter pour une nouvelle extrême droite. Mais que reste-t-il de la mémoire historique lorsque la peur, la colère et le nationalisme prennent le dessus ? Cette victoire ne signifie évidemment pas que 44 % des électeurs allemands souhaitent le retour du nazisme. Assimiler automatiquement le vote AfD à une adhésion au nazisme serait à la fois historiquement faux et politiquement trop simpliste.

Le vote d'extrême droite en Allemagne ne peut donc pas être expliqué uniquement par un « oubli du nazisme ». Il est le produit de nombreuses inquiétudes contemporaines. Portée par un sentiment de déclassement économique, face à l'inflation et aux incertitudes de l'avenir, l'attrait des discours populistes aidant, l'extrême droite a capitalisé sur la colère d'une partie de la population. Une partie des électeurs a exprimé un sentiment d'exclusion, de relégation économique, de manque de représentation dans les hautes sphères politiques et économiques. Comme toujours, l'extrême droite prétend restaurer l'ordre, mais prospère sur le désordre.

Canicule, salaires, inclusion :

UNE RENTRÉE SOUS TENSION

La rentrée scolaire ne se résume pas au retour des élèves dans les classes. Pour la CGT Educ'Action, elle s'ouvre sur de nombreuses inquiétudes : conditions de travail, chaleur dans les établissements, salaires, inclusion ou encore suppression des stages de seconde et de troisième.

La canicule de juin dernier demeure encore dans toutes les têtes. Dans plusieurs établissements, élèves et personnels ont dû travailler dans des locaux devenus difficilement supportables. Si le rectorat de Reims rappelle la nécessité d'assurer le confort thermique des bâtiments, les syndicats pointent surtout le manque de moyens. La CGT Educ'Action dénonce notamment la réduction annoncée des crédits du Fonds vert destinés à la rénovation des écoles. Pour Laurence Corpel, secrétaire régionale du syndicat, il faut que chaque établissement dresse un état précis de la situation et fasse remonter les besoins. Une campagne pour désamianter les établissements scolaires est également réclamée. Autre sujet de colère : la suppression des stages de seconde et de troisième. La CGT Educ'Action y voit une mesure qui accentue les inégalités entre tous les jeunes, tous ne disposant pas du même réseau pour trouver une entreprise ni des mêmes possibilités de mobilité. Le syndicat demande leur rétablissement. La question des salaires reste elle aussi centrale. Malgré les annonces gouvernementales, la crise d'attractivité du métier

se poursuit et le recours aux contractuels augmente. Pour le syndicat, les dispositifs ponctuels ne peuvent remplacer une véritable revalorisation des rémunérations, indispensable pour recruter et conserver des personnels titulaires.

Enfin, l'école inclusive demeure un point d'alerte majeur. À la rentrée, certaines AESH ne connaissaient toujours pas leur emploi du temps ou leur établissement d'affectation. Dans plusieurs secteurs, notamment le Nogentais, des parents ont également signalé l'absence d'accompagnement pour leur enfant, faute de personnels en nombre suffisant. « Il faut débloquer des moyens pour l'inclusion », insiste Charline Briot, secrétaire départementale de la CGT Educ'Action.

Face à cette rentrée marquée par les difficultés, le syndicat assure qu'il restera attentif aux remontées des personnels et des familles et les invite à signaler les problèmes rencontrés. La CGT Educ'Action appelle par ailleurs à rejoindre la mobilisation de l'ensemble de la fonction publique prévue le 29 septembre.

LDA

LE STAND DE L'AUBE S'INSTALLE



Les militantes et militants du PCF de l'Aube œuvrent depuis une semaine pour que notre stand puisse vous accueillir lors de la 91e Fête de l'Humanité.

L'HUMEUR

DE MICHEL GROSSMANN

LES MENDIANTS EN COSTUME CRAVATE

Sur le terrain de Roland-Garros, les patrons ont fait leur rentrée. Le ton était donné dans cette première journée où le courage a surtout consisté à demander aux autres des efforts. Le ramasseur de balles, Patrick Martin, président du Medef, devant un parterre de chefs d'entreprise et de personnalités politiques, nous a offert un spectacle poignant, en s'adressant aux candidats à la présidentielle en demandant la fin de l'État-providence...

Comble de l'ironie quand on sait qu'avec la mise en place en France d'un dispositif d'aide aux entreprises, ce gavage d'argent public, elles encaissent à coup d'exonérations et allègements de cotisations sociales (de 80 à 90 milliards), niches fiscales et baisse d'impôt (70 à 80 milliards) subventions directes et aides budgétaires (20 à 30 milliards) et autres dispositifs, qui coûtent à l'État environ 211 milliards par an. Par ailleurs, il a demandé à l'État d'assouplir davantage le Code du travail ou de durcir les règles d'indemnisation du chômage. Ses larmes de crocodile, n'ont pas empêché les entreprises du CAC 40 de verser l'an dernier plus de 107 milliards d'euros à leurs actionnaires qui accaparent 70 % des profits sous forme de dividendes ou de rachats d'actions, record historique. Il faut bien réaliser que c'est aux salariés produisant les richesses que cette rente est arrachée. Le résultat de cette philanthropie à sens unique est saisissant : les dividendes battent des records, les plans de licenciements dits « de sauvegarde de la compétitivité » s'enchaînent, et le déficit public se creuse. C'est là tout le génie du modèle : utiliser l'argent du contribuable pour financer l'effort de guerre, distribuer les bénéfices aux actionnaires, et demander aux mêmes contribuables de rembourser l'addition au nom de l'effort national. Ces mendiants sans vergogne, en costume-cravate sont les vrais assistés de la République.

L'OEIL DE GLEBE



L'ACTU DU PCF



TOUTES ET TOUS EN CAMPAGNE

Les communistes de toute la France ont désigné à 72% Fabien Roussel pour être leur candidat lors de l'élection présidentielle 2027 : alors toutes et tous en campagne.

www.aubeane.fr

Aubeane
MUTUELLE DE FRANCE

Votre mutuelle de proximité

SOLIDARITE
100% HUMAIN
PAS D'ACTIONNAIRES
SANS LIMITE D'AGE
ABSENCE DE SELECTION

03 25 79 10 43

aubeane

TROYES 59 bd Bianqui
ROMILLY-SUR-SEINE 35 Rue Gornet Bolvin
BAR-SUR-AUBE 157 Rue nationale

JEAN TORELLI

C'est une figure familière du mouvement syndical et communiste aubois qui vient de nous quitter. Jean Torelli, « *Toto* » pour ses compagnons de lutte, est décédé à Saint-Julien-les-Villas à l'âge de 97 ans.

Né le 24 juillet 1929, Jean était électricien chez MORIN à Troyes, une petite entreprise de la métallurgie. Syndiqué à la CGT, il adhère au Parti communiste en 1952. Très vite, il prend des responsabilités dans les deux organisations. À la CGT, il milite au syndicat des métaux, devient secrétaire de l'Union locale de Troyes et siège pendant de longues années à la direction de l'Union départementale. De 1986 à 2018 il représente l'UD CGT au CODERPA dont il fut secrétaire et y anime de nombreuses initiatives. La retraite venue, il poursuit son engagement en assurant la direction de l'USR de la CGT. Au Parti communiste, Jean Torelli est élu au comité fédéral de l'Aube en février 1953. Il y siègera jusqu'au milieu des années 1970 et animera également, un temps, la section de Troyes 1 du PCF. Toute sa vie, Jean est resté fidèle aux engagements pris dans sa jeunesse. Il connut parfois des désaccords, comme il peut en exister dans toute longue vie militante, mais jamais ils ne remirent en cause son attachement profond aux combats du mouvement ouvrier. Jusqu'au bout, il suivit avec attention l'actualité syndicale et politique. Lecteur assidu de la presse de la CGT, de *l'Humanité* et de *La Dépêche de l'Aube*, il attendait chaque semaine avec impatience l'arrivée de notre journal.

Sérieux, exigeant, parfois direct, Jean a marqué de nombreux militants qui l'ont côtoyé et qu'il a contribué à former. Il appartenait à cette génération pour laquelle l'engagement se vivait aussi dans les gestes les plus simples du quotidien. Grand adepte de la bicyclette, il parcourait ainsi de nombreux kilomètres pour ses activités militantes. Combien de milliers de tracts ses sacoches ont-elles transportés au fil des années ? Vendredi 4 septembre, des camarades de la CGT, Josie Georgel, Pascal Lucani, Gille Renoir, ainsi que du Parti communiste, David Morin, Michel Choquart et Janusz Kochan, étaient présents à son enterrement pour lui rendre un dernier hommage.

Avec Jean Torelli disparaît un militant fidèle, profondément attaché aux valeurs de solidarité et d'émancipation auxquelles il avait consacré une grande partie de sa vie.

La Dépêche de l'Aube adresse ses sincères condoléances à toute sa famille et à ses proches.

BREVES

LES LOUFOQUES EN CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

Pour la franche rigolade, nous avons eu un vrai pro de la politique qui aurait pu monter sur les planches. À écouter Jean Lasalle le député des Pyrénées-Atlantiques, avec son accent rocaillieux semblable à un éboulement de pierres, lorsqu'il chanta « *Se Canta* » l'hymne Béarnais, ce fut sans doute le moment acoustique le plus surprenant entendu au parlement. Après Jean Lasalle, Coluche, Pierre Dac et certaines candidatures, nous avons cru atteindre l'apothéose du grotesque, mais la frontière entre politique et café-théâtre vient d'être franchie par les candidatures de Francis Lalanne et de Dieudonné, ces agitateurs de fond de classe, spécialisés dans la provocation de spectacle d'arrière-boutique. Ce qui distingue les politiques de l'humoriste, c'est la chute de la blague. L'humoriste vous fait rire immédiatement sur scène, tandis qu'avec certains candidats, ils vous promettent qu'on va rire... jaune pendant les cinq ans à venir.

ART TICHO

TROYES SAINT-JULIEN-LES-VILLAS



La Dépêche
de l'Aube

www.ladepechedelaube.org

Éditeur : S.A.R.L. Société Nouvelle La Dépêche de l'Aube (SARL 99 ans à compter du 26 décembre 1975) - Capital social : 304,90 € - Siège social : 22ter, Avenue Anatole France, 10000 TROYES- Tél : 03 25 73 32 82- E-Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr- Gérant-directeur de la publication : Pierre Mathieu. Rédactrice en chef : Camille Lainé. Commission paritaire : 1025 C 87 550- Numéro ISSN : 2263-1070 - Dépôt légal : Date de parution. Abonnement 1 an = 20 €. Régie, publicité, annonces légales : La Dépêche de l'Aube - Impression : La Dépêche de l'Aube 22ter Av Anatole France 10000 Troyes.

AU FIL DE L'ÉTÉ 36 (13)

DE LA FERME DE VOUÉ AUX RESPONSABILITÉS NATIONALES

La Dépêche de l'Aube et de la Haute-Marne rappelle que la bataille de classe se mène aussi à la campagne. La France reste alors pour une large part rurale. Dans l'Aube, un dirigeant émerge et joue un rôle important en faveur de la petite paysannerie, avant de se voir confier une responsabilité nationale avec la création, par le gouvernement du Front populaire, de l'Office national interprofessionnel du blé.



PAR PIERRE MATHIEU

Jean Flavien est né le 16 septembre 1908 à La Selle-sur-le-Bied (Loiret). Fils d'un menuisier et d'une ménagère, il s'installe comme cultivateur à Voué en 1925. Il adhère au Parti communiste en 1932 et, en 1933, est délégué à la Conférence mondiale d'Amsterdam contre la guerre impérialiste.

À partir de la mi-novembre 1934, il devient le rédacteur de la tribune paysanne de l'hebdomadaire et publie de nombreux articles sur le monde paysan : batailles syndicales, coopératives et politiques, lutte antifasciste et défense de la paix. Il n'hésite pas à répondre vivement à ses adversaires politiques, particulièrement en 1936 à ceux de *La Tribune de l'Aube*.

En 1934, Jean Flavien est secrétaire départemental de la Confédération générale des paysans travailleurs, dont il deviendra membre de la direction nationale. Petit exploitant, il participe au syndicat des producteurs de lait, à la coopérative d'Arcis-sur-Aube et à des mutuelles agricoles. Il est membre fondateur de la coopérative laitière de Troyes.

Parallèlement, il devient un dirigeant du Parti communiste. Membre du comité régional de la Région troyenne, il suit l'école paysanne du Parti communiste en 1935 et intègre, début 1936, le bureau régional. Candidat aux législatives de 1936 dans la première circonscription de Troyes, il obtient 1 057 voix et se désiste en faveur du député sortant René Plard, contribuant à sa réélection.

Courant août 1936, Jean Flavien est nommé au Conseil central de l'Office national interprofessionnel du blé, réalisation emblématique du Front populaire. Il y siège parmi les 29 représentants des producteurs, majoritaires au sein de cette instance de 51 membres.

ANNONCES LÉGALES

AUBE 51 Clôture de liquidation

L'assemblée générale ordinaire de la société AUBE 51, société par actions simplifiée en liquidation au capital de 5 000 €, dont le siège social est 54 rue Jean Jaurès, 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC, RCS TROYES 508 320 314, réunie le 31/08/2026, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation rétroactivement au 30/06/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES, en annexe au RCS. Pour avis, le liquidateur

ROBERT-CLIGNY ET FILS Société à responsabilité limitée Au capital de 6 000 euros Siège social : 7 Rue de Nuisement 10110 MERREY SUR ARCE 451 676 530 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 05 juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à la culture et l'exploitation de la vigne, la production de raisins et toutes activités se rapportant à la conduite et à l'entretien de vignobles, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, à savoir : Ancienne rédaction : « La Société a pour objet en France et à l'étranger : Toutes prestations viti-vinicoles, notamment le pressurage, et la vinification, L'activité de négociant-manipulant en vins de Champagne (Assemblée Générale Extraordinaire du 1er septembre 2015), Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. » Nouvelle rédaction :

« La Société a pour objet en France et à l'étranger : L'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et notamment la culture et l'exploitation de la vigne, la production de raisins et toutes activités se rapportant à la conduite et à l'entretien de vignobles. En particulier, la société peut notamment : - procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ; - prendre à bail tous biens ruraux ; - recevoir sous forme de mise à disposition dans les conditions prévues à l'article ci-après des présents statuts les biens dont les associés sont eux-mêmes locataires ou propriétaires ; - vendre directement les produits de l'exploitation agricole avant ou après transformation conformément aux usages agricoles. Conformément aux dispositions de l'article 88 II de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, la société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité. Prestations viticoles et vinicoles, pressurage. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes prestations viti-vinicoles, notamment le pressurage, et la vinification,

L'activité de négociant-manipulant en vins de Champagne (Assemblée Générale Extraordinaire du 1er septembre 2015), Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. » Pour avis La Gérance

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 10/07/2026 dans l'édition 1920 concernant la société Groupement Forestier MARJAC. Il fallait lire : « Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 27 mars 2026 enregistré au SPFE DE L'AUBE, le 17 Avril 2026, référence 2026 N 463. » Au lieu de : « Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 2 mars 2026 enregistré au SPFE DE L'AUBE, le 17 Avril 2026, référence 2026 N 463. »

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 07/09/2026 à AIX-VILLE-

MAUR-PALIS (10), Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GARAGE CARTON. Forme : société par actions simplifiée à associé unique. Siège social : 1 Avenue Roger BIDAUT, 10160 AIX-VILLEMAUR-PALIS. Capital social : 4 000 €. Durée : 99 ans. Objet social : La réparation, la remise en état, l'entretien, l'achat et la vente de tous véhicules à moteur. Droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Transmission d'actions : libres par l'associé unique ; en cas de pluralité d'associés, les cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, sauf celles entre associés qui sont libres. Président : Monsieur Théodore CARTON, demeurant 3 Rue Saint-Avit, 10160 AIX-VILLEMAUR-PALIS. Directeur Général : Madame Nadine CARTON née VOISIN, demeurant 1 Rue Saint-Avit, 10160 AIX-VILLEMAUR-PALIS. La société sera immatriculée au RCS de TROYES.

Pour avis, le Président

**ABONNEZ-VOUS ! : 20 €
à La Dépêche de l'Aube
VOTRE MEILLEUR SOUTIEN**

22^{ter}, avenue Anatole-France 10000 - TROYES
03 25 73 32 82 - ladepechedelaube@wanadoo.fr